L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 25 JANVIER 1885.

Discours de M. Jules Ferry, président du conseil, dans la question de l'ambassade près le Saint Siège.—M. le président du conseil—Messieurs, pas plus que l'honorable M. Madier de Montjau, je ne veux ranimer ici une discussion qui est véritablement épuisée par les longs et brillants débats que ce même amendement a soulevés ici depuis bientôt cinq ans. Je veux seulement, en m'associant aux protestations et aux déclarations de tous mes prédécesseurs et du rapporteur de la commission du budget de l'année dernière, l'honorable M. Spuller, rappeler très brièvement à la chambre, sans les développer, les raisons pour lesquelles nous considérons que le maintien de l'ambassade du Vatican est absolument nécessaire à la gestion, non seulement de nos intérêts religieux, mais encore de nos intérêts politiques.

La première raison, c'est qu'il est manifeste que le retrait de l'ambassadeur emporterait de fait la dénonciation du Concordat. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. le comte de Douville Maillefeu.—Eh bien! ce ne serait pas si mauvais.

M. le président du conseil—Je ne crois pas que la France soit mûre pour cette grande révolution, je ne crois pas qu'elle la désire, et je crois que les élections prochaines vous montreront que l'opinion publique n'a pas fait de ce côté les progrès que vous supposez. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

Mais ce n'est là, permettez moi de le dire, qu'un côté de la question. Il ne s'agit pas seulement d'avoir un ambassadeur à Rome pour veiller à l'apaisement des conflits, si nombreux de notre temps, que suscitent la rivalité et l'opposition de principes et de vues du pouvoir religieux et du pouvoir civil; mais il y a des intérêts publics de l'ordre le plus pratique, le plus temporel, le plus matériel, pourrais-je dire, qui réclament énergiquement le maintien de l'ambassade du Vatican.

Abandonner l'ambassade, ce serait abandonner du même coup ce protectorat des catholiques d'Orient, qui forment une part importante (Oh! oh! à l'extrême gauche) plus importante que jamais, des intérêts français dans le bassin de la Méditerranée. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

M. le comte de Lanjuinais.—Vous avez bien raison.

M. le président du conseil.—Ce serait, dis-je, sacrifier ce protectorat, qui a une si grande importance et que d'autres convoitent si vivement.... (Très bien! très bien!)

M. le comte de Lanjuinais.—Vous tenez là le langage d'un véritable homme d'Etat. Mais il faudrait nous ménager un peu plus en France.

M. le président du conseil.—C'est là la seconde raison. Je ne fais que l'indiquer parce que, non plus que l'honorable M. Madier de Montjau, je ne veux entrer dans la discussion. La troisième, c'est que le Vatican est un des endroits du monde où on fait plus de politique temporelle, le plus de politique européenne, le plus politique générale.

Cela est si vrai qu'un rendez-vous des nations autour du Vatican ne manque aucune des grandes puissances hétérodoxes, que l'Allemagne y est représentée, que l'Angleterre y est représentée, que la schismatique Russie y est représentée.

Quitter le Vatican, ne pas y avoir un agent, ce ne comprendre que là plus qu'ailleurs il importe d'avoir les yeux ouverts et de bonnes oreilles, c'est vraiment se proclamer étranger à l'état actuel des affaires en Europe.

Et enfin, comme dernière raison, quel moment étrangement inopportun pour enlever au Saint-Siège son ambassadeur, lorsque vous vous trouvez en présence d'un Pape d'esprit sage, qui est reconnu en Europe comme l'un des politiques les plus habiles de son temps et qui n'a jamais manifesté à la France qu'une véritable amitié! (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Messieurs, pour toutes ces raisons, je repousse l'amendement d'honorable M. Madier de Montjau.

Les *Missions catholiques* publient une lettre du Père Durandière, missionnaire à Ouho Kiang-Nan, (province de Fou-Tcheou) mandant les mauvais traitements que lui a fait subir, le 10 octobre, une bande de lettrés, secondés par tous les vauriens de la localité.

La mission a été pillée et saccagée de fond en comble. Le Père Durandière et un de ses confrères frappés et bousculés, les vêtements en lambeaux, ont été enlevés par les Chinois, chassés de la ville, et finalement abandonnés, sans ressources, dans la campagne. Après avoir erré pendant quelques heures pour trouver un abri, les missionnaires adressèrent une requête aux mandarins, qui tous, depuis le taotai de Fou-Tcheou jusqu'au moindre fonctionnaire, refusèrent de leur rendre justice.

On voit par cet épisode, qui se renouvelle dans toutes les provinces de l'empire, comment les ordres de Pékin sont exécutés par les mandarins. Tandis que dans la capitale les missionnaires jouissent d'une tranquillité relative, au Se-Tcheen, au Kong-Tcheou, au Yunnan, au Chensi, Chansi et dans le sud surtout, partout les mandarins sont ouvertement hostiles aux étrangers; partout les populations sont excitées contre les Européens en général, les missionnaires et leurs néophytes en particulier.

Contrairement aux ordres formels venus de Pékin par décret impérial, toutes les vexations sont permises contre eux, et ils n'ont rien à attendre de la justice. Dans toutes les villes, sur tous les murs, ils peuvent lire les placards incendiaires qui les dénoncent à la haine populaire et fixent le jour de leur extermination.

Un chroniqueur parisien cite un trait bien typique d'un artiste ou d'un écrivain qu'il ne veut point nommer:

Il est célèbre, mais il se croit plus célèbre encore.

Naguère, il allait en voyage avec sa femme. Il arrive un peu trop tard à la gare et, son billet pris, il se précipite vers la voie au moment où l'on fermait la porte et où le train partait.

—Nomme-toi! Mais nomme-toi donc! lui dit Mme***. On arrêtera le train, et comme cela nous pourrons partir!

L'élément feminin fait de plus en plus sa trouée à l'Ecole de médecine de Paris. Et si cela continue, écrit un journal de Paris, le sexe fort se verra remplacer par des Esculapes en jupons, à qui, malgré notre galanterie française, nous serons bien forcés de tirer la langue, le cas échéant.

D'après les tableaux d'inscriptions, on compte actuellement, à la Faculté de médecine de Paris, 78 étudiantes, c'est-à-dire 33 de plus que l'année dernière; 14 autres femmes sont, en outre, en instance pour obtenir leur inscription.

Les 78 étudiantes inscrites comprennent 14 Françaises seulement; les Russes sont au nombre de 46, les Anglaises de 11 et les Américaines de 3.

Dernièrement, à Saint-Valbert-les-Héricourt, près de Montbéliard, France, quelques bons amis de la treille se trouvaient réunis dans une auberge de ce village. Le vin avait produit son effet, les têtes s'échauffaient. L'un des ivrognes, P...., ancien berger, "ex-banquier," se faisait remarquer par son tapage. Sur ces entrefaites, un chat était entré dans la chambre.

—Tiens, s'écrie P...., je parie une bouteille de goutte que j'étrangle ce chat entre mes dents.

—Comment?....tu dis que tu veux... étrangler ce chat...., toi.... Mais tu es trop bête.

P.... regardant en dessous son interlocuteur.

—Trop bête!....Tu sais, pas plus bête que toi! Veux-tu parier?

—Pour de bon?

—Quand j'te dis?

—Tope! Ça y est, une bouteille de goutte (tord boyaux).

Sur ce, on s'empare de la bête, un vieux matou tout sale et tout pelé. Notre homme ouvre la bouche, oh! mais, une bouche grande comme une gueule de four, et, horreur! y enfonce la tête du chat; puis, avec ses dents, serre fortement la tête de la bête. C'est alors que ces deux animaux se livrent un affreux combat. L'un lacérait profondément la figure de l'autre, qui, fou de douleur, bondissait, essayant en vain d'étouffer la bête.

Enfin, dans un sublime effort, P.... parvint à étrangler le chat, dont les derniers mouvements convulsifs emporté sont les derniers poils de la barbe du malheureux.

Il était temps, car le visage de l'ancien gardeur de porcs n'avait plus rien d'humain. C'était un vrai hachis. Seuls les yeux n'avaient pas de mal.

Pour comble de malheur, P.... reconduit dans sa demeure, courut grand risque d'être battu par sa femme. Quant à la bouteille d'eau-de-vie, elle n'est pas encore bue, et elle ne le sera de longtemps, car il est probable que notre homme n'est pas près de retourner dans l'auberge témoin de sa triste aventure.

On vient de découvrir dans les glaces de l'embouchure de la Léna (Sibérie) le corps complètement conservé d'un mammouth, qui compte parmi les plus gigantesques qui aient été retrouvés.

Il y a déjà vingt-sept ans que l'on avait signalé la présence de ce fossile dans une île de la Léna. Mais, jusqu'à présent, aucune tentative n'avait été faite pour le tirer de la prison de glace qui le conserve depuis les âges préhistoriques.

Nous apprenons que les fouilles viennent d'être entreprises par les agents de la station polaire de Custi-Léna, à l'embouchure du fleuve (72 lat. nord), pour opérer le sauvetage de l'animal.

Un docteur, M. Boungé, est installé à 37 kilomètres de la station, dans un hangar de neige, où gît le mammouth. Celui-ci est couché sur son côté droit. Il est haut de 5 m. 50. A l'exception de la patte de devant, il est complet et dans un état de conservation aucune. Il paraît que, jusqu'aux intestins, tout est incontestable que son autopsie sera du plus vif intérêt pour la science.

Les travaux d'exhumation sont excessivement difficiles et pénibles.

Le sol gelé et les glaçons qui entourent l'animal sont durs comme la pierre.

D'autre part, les Yakoutes (les indigènes des environs) contrarient les fouilles par leur mauvais vouloir.

Fort superstitieux, ils ont peur de voir sortir le mammouth des glaces, considérant comme un péché mortel d'enlever à la terre ce qu'elle ne rend pas elle-même volontairement.

M. Gérardin, en France, vient d'appeler l'attention sur un décolorant d'une extrême puissance; il s'agit de l'acide hydro-sulfureux, découvert par M. Schützenberger, et que l'on prépare aujourd'hui par centaines de kilogrammes. Ce corps est très avide d'oxygène; c'est à lui que l'on a recours pour déterminer la richesse en oxygène d'une eau et par suite sa pureté relative. Le chlore et l'oxygène, agens employés jusqu'ici pour décolorer, agissent par oxydation; l'acide hydro-sulfureux agit par réduction, au contraire, et blanchit souvent les substances qui résistent au chlore. Cette propriété remarquable paraît susceptible de nombreuses applications industrielles.

Jusqu'à quelle distance de la mer l'air reste-t-il salé? On ne s'accorde pas très bien à cet égard; aussi croyons nous bon d'enregistrer ici en deux mots les résultats obtenus par M. Chairy, à Alger. Ce chimiste a analysé pendant quatre mois consécutivement l'air de la ville. En février, il a dosé peu de sel; en mars, à 25 mètres d'altitude (au lycée), un millionième de gramme par litre d'air; en avril en dix-millième, le sirocco soufflait; en mai et en juin traces; en juillet deux millionèmes; en octobre traces; la pluie nettoyait l'air. La dose de sel marin est donc essentiellement variable selon les vents qui poussent les embruns vers le large ou vers la terre. Quant à la limite de diffusion du sel, elle est assez considérable, car, à l'Observatoire de Kouba, situé à 2 kilomètres de la mer et à 70 mètres d'altitude, les instruments sont détériorés par les gouttes de rosée qui renferment le sel entraîné.

M. Chairy a dosé aussi dans l'air d'Alger une notable proportion du fer magnétique qui doit être apporté du désert par le sirocco; on en trouve quelquefois plus de trois dix-millièmes de milligramme par litre d'air; dans un petit sac de poussière recueillie à Djelfa on a ramassé avec un aimant environ 10 milligrammes de fer. Il est plus que probable que, contrairement à une opinion souvent exprimée, ce fer est d'origine terrestre et ne provient pas de météorites.

MM. Brouardel, Gariel et Grange, en France, ont constaté un singulier phénomène sur des animaux soumis pendant un temps variable à l'action de courants électriques intenses. L'animal est isolé sur une gouttière en bois; on arrête le passage du courant; si l'on approche un doigt du museau, des poils, etc., on ressent une décharge très sensible et même douloureuse, comme si l'on recevait la décharge d'une petite bobine d'induction. Ce fait n'a été observé que sur des animaux qui avaient résisté à des courants énergiques; les "animaux tués" ne l'ont pas présenté. Si le phénomène était observé toujours et invariablement, ce que l'on ne peut encore affirmer, il est clair qu'on aurait peut-être trouvé un moyen de distinguer la mort réelle. Il y aurait lieu d'éclaircir la question, qui présente son intérêt.

A ce propos et sous réserves expresses mentionnons le moyen de constatation de la mort réelle indiqué par le docteur Buch. Il est fondé sur l'observation suivante, qu'il faudrait contrôler: la température s'élèverait sensiblement chez le vivant à la surface d'un muscle soumis à l'action du courant électrique; cette élévation de température ne s'observerait jamais sur le cadavre. Il suffirait donc, avec un thermomètre sensible appliqué simplement sur la peau, de constater s'il y a élévation de température sous l'influence d'une contraction énergique provoquée par le passage d'un courant électrique. Ce serait assez simple, mais reste à savoir si c'est exact.

Un Italien rentre dans sa ville après un voyage à Paris.

—Quelle ville! s'écrie-t-il avec admiration, quelle ville que ce Paris!

—Ah! oui, il y a de beaux monuments, de beaux théâtres.

—Non, ce n'est pas cela!

—De jolies femmes, de bons restaurants.

—Non, ce n'est pas cela!

—Eh bien quoi?

—Il y a encore plus de mendiants qu'en Italie!

EDOUARD SIDEL,
Architecte.
Elève de l'Ecole des Beaux-Arts, Paris.
Nlle-Orléans, 233 rue de Chartres.
18 janv—1m D J—V&C

DOCTEUR HERARD, Spécialiste français, 149 rue Royale. Heures de consultations de 9 à 11 a. m. et de 2 à 5 p. m.
Le Dr HERARD fait une spécialité du traitement du Cancer et des Hémorrhoïdes sans opération chirurgicale. Toutes affections de la peau ou syphilitiques radicalement guéries. Une cure complète est garantie dans tous les cas qu'il entreprendra.
Consultations gratuites pour les pauvres le lundi, jeudi et samedi. On traite par correspondance. 11janv—1m—D J

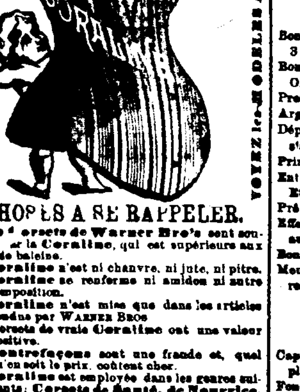

CHOSES A SE RAPPELER.
Les Corsets de Warner Bro's sont soutenus par la Coraline, qui est supérieure aux fanons de baleine.
La Coraline n'est ni chanvre, ni jute, ni pitre.
La Coraline ne renferme ni amidon ni autre composition.
La Coraline n'est mise que dans les articles vendus par Warner Bros.
Les Corsets de vraie Coraline ont une valeur positive.
Les contrefaçons sont une fraude et, quel qu'en soit le prix, coûtent cher.
La Coraline est employée dans les genres suivants: Corsets de Santé, de Nourrice, de Coraline, flexibles aux hanches, abdominaux et Corsets de jeunes filles.
A vendre partout par les principaux marchands
WARNER BROS., 353 BROADWAY, NEW YORK.
17déc—3m—Mer S D

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans.

Bilan semi-annuel, 27 Déc. 1884.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$815,434 65
Bons des E. U. valeur au pair		425,000 00
Prime payée dessus		37,000 00
Autres bons et sécurités		240,657 05
Immeubles		175,770 20
Fond de rédemption, 5 pour cent		19,125 00
Prêts sur demande	$653,039 58	
Echange	298,919 89	
Comptant incluant chèques sur d'autres banques	876,059 79	1,828,019 20
		$3,541,006 16

PASSIF.

Capital	$425,000 00
Fonds de Surplus	325,000 00
Profits indivis	15,903 06
Dividendes impayés	30,136 42
Circulation	379,750 00
Dû aux banques et banquiers	260,053 16
Dû à d'autres déposants	2,105,169 50
	$3,541,006 16

SAM'L H. KENNEDY, Président,
PIERRE LANAUX, Vice Prés.
T. R. ROACH, Caissier.
W. P. NICHOLLS, Assistant Caissier.
1er jan—1m

Spectacles, Bals, &c

THEATRE ST-CHARLES

Troupe d'Opéra de Sa Majesté.

DEUX SEMAINES SEULEMENT à partir de Lundi, 26 janvier.

REPRESENTATIONS D'ADIEU DE

Mme Adelina Patti

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

DEMAIN

Lundi, 26 janvier—La Somnambula. Signor Vicini, Signor Cherubini et Mlle Emma Nevada.

Mardi, 27 janvier—La Traviata. Mme ADELINA PATTI.

Mercredi, 28 janvier—Il Trovatore. Sigrs Cardinali, De Pasqualis, Mezzi, Mme Scalchi et Mme Fursch-Madi.

Jeudi, 29 janvier—Mirella. Signora Vicini, De Anna, Cherubini, Mlle Steinbach, Mme Scalchi et Mlle Emma Nevada.

Vendredi, 30 janvier—Semiramide. Signors Serbolini, Cherubini, De Vaschetti, Arnaco....Mme Scalchi.

—ET—

Sémiramide....Mme PATTI

Samedi, Matinée, 31 janvier—Lucia. Signora Giannini, De Pasqualis, Serbolini, De Vaschetti et Mlle Emma Nevada.

Samedi soir, 31 janvier—Ernani. Signor Cardinali, De Anna, Cherubini, De Vaschetti et Mlle Dotti.

Directeur de la musique et chef d'orchestre, Signor Arditi.

Bureau de location, aujourd'hui, chez Grunewald, 127 rue Canal. A partir de demain, au théâtre. 24 janv—2f

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

RUE ST-CHARLES.

Une semaine seulement, commençant DIMANCHE, 25 janvier. Tous les soirs et Matinées le Mercredi et Samedi, la représentation américaine du comédien

Mr. JOHN T. RAYMOND,

Dans sa célèbre pièce satirique de M. D. D. Lloyd, intitulée

FOR CONGRESS.

Une campagne de farces en 4 parties, les humoristiques aspects de la méthode politique tournées en rires par sa MODEL COMEDY COMPANY.

DIMANCHE, 1er Fév.—M. W. J. SCANLAN.
24janv—

Le Rendez-vous des Familles. ROBINSON'S MAMMOTH

Musée et Théâtre à 10 cents. Coin des rues Canal et St-Charles.

DANS LE **Musée**: Leone et Borgia, Compagnie Marimba Amérique Centrale; Seuls nains vivants du Guatemala, jouant sur les instruments de leur pays; l'Homme tatoué, la Femme énorme, l'Homme-Vapeur et l'Homme fort, la Pendule électrique, le Bœuf à trois cornes, trois yeux, trois narines, et autres trop nombreux à énumérer.

DANS LE **Théâtre**: Les enfants Lanagan, champions juvéniles de la musique prodiges du monde, Mlle Ora L. Wolf, le Prof. Angto et sa Troupe d'Oiseaux, Mlle Lu Farne, J. J. McDonald, et autres.

Les portes seront ouvertes de 10 A. M. à 10 P. M.

10CTS....ADMISSION: Pour Tous....10CTS.
22 janv—

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine.

Ce grand Panorama, représentant la plus terrible des batailles modernes et qu'il faut voir, **BATAILLE de SEDAN**, toutes les armées françaises et allemandes engagées, est ouvert au public de 9 h. du matin à 11 h. du soir.

Entrée.
Adultes....50c
Enfants....25c
Lumières électriques la nuit.
B. NEU....DIRECTEUR.
21 janv—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884:

Primes sur risques de feu	$542,214 35	
Primes sur risques de mer	54,870 98	
Primes sur risques de rivière	16,603 64	
	$613,688 97	
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884	158,474 00	
Total des primes	$772,162 97	
A déduire:		
Primes remboursées et réfaction (Rebates)	$33,105 94	
Réassurances	138,735 29	
Primes sur risques non terminés	152,925 00	324,766 23
Primes nettes acquises		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes		24,757 89
		$472,154 63
Pertes payées sur les risques de Feu	$250,728 33	
de Marine	34,764 71	
de Rivière	3,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
	$328,848 55	
Commission d'agences	$83,958 58	
Dépenses d'agences	11,370 12	
Taxes et Licences	4,063 23	
Dépenses de bureau	27,431 63	
Dépenses casuelles	4,159 24	459,831 38
Bénéfice net		$12,323 25
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1884	$15,000 00	

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans	51,000 00
Premium Bonds	52,916 17
Argent en caisse	93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	46,749 81
Prêts sur hypothèque	56,111 84
Effets à recevoir pour primes et autres	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs	17,939 20
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00	
Fonds de réserve	31,526 78	
Dividendes non réclamés	2,724 00	
Pertes non réglées	40,000 00	
Primes sur risques non expirés	152,925 00	527,175 78

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1885.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire.
20 janv—1m

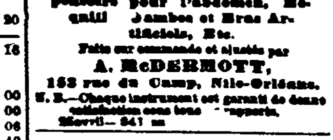
Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par A. McDERMOTT, 152 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous rapports.
3nov—341 ...

LEON QUEYROUZE, GROCER EN GROS,
—Importateur de— VINS ET DE LIQUEURS —Et marchand de— Produits des Campagnes et de l'Ouest,
27 RUE DECATUR, Nlle-Orléans. —1a

SPECTACLES BALS, &c.

GRAND OPERA HOUSE.

Rue du Canal.

DAVID BIDWELL....Directeur

Une semaine seulement, commençant Dimanche soir, 25 janvier—Matinées Jeudi et Samedi.

Première représentation ici, dans un rôle qu'elle jouera en anglais, de la célèbre artiste **MLLE AIMEE**, Secondée par une troupe de grand mérite, sous la direction de M. Maurice Grau.

La comédie extrêmement amusante, par Jessop & Gill: **MAM'ZELLE.**

Mlle Aimée chantera ses célèbres chansons anglaises, allemandes, françaises et espagnoles, y compris "Pretty as a Picture."

Dimanche, 1er février—THE SILVER KING.
24jan—

GRUNEWALD OPERA HOUSE,

Rue Baronne, près Canal.

L'occupation de la ville! Le succès de la saison!! Foule à toutes les représentations!!!

Réengagement pour une autre semaine commençant Dimanche soir, 25 janvier, Matinées Mercredi et Samedi, L'Américaine distinguée

GRACE HAWTHORNE

Secondée par l'éminent acteur M. Wm HARRIS Et une forte troupe dramatique, représentant

Ce Soir Ce Soir

Aussi Lundi, Mardi et Mercredi Soirs et Mercredi en Matinée, La plus grande des pièces émouvantes, **MISS MULTON.**

Jeudi, Vendredi et Samedi soirs et Samedi en Matinée, **FROU FROU.**

Prix d'admission 25, 50, 75 cts et $1.

On peut se procurer des sièges réservés sans prix extra au bureau de location du Grunewald Opera House. 25 jan—

THEATRE EN FER DE FARANTA

Coin Bourbon et Orléans.

Succès énorme! Seconde semaine, COMMENÇANT LUNDI, 19 JANVIER.

CIRQUE SIMPLE (ONE RING), CETTE SEMAINE,

Nouveaux artistes, pièces nouvelles, accessoires nouveaux.

40 - - - Acteurs - - - 40

Pas de changement dans les prix.

10 CTS. L'ENTREE.
20jan—

ENTREE GRATUITE.

—LA— Grande Exhibition Orientale

Le public y sera admis tous les jours de 8 heures a. m., à 10 heures p. m.

—ELLE A LIEU AU— No 161 RUE DU CANAL, dans le magasin occupé récemment par Schwartz & Son, et comprend une MERVEILLEUSE COLLECTION DE

CURIOSITES DE L'ORIENT. Grande réduction de prix dans tous les articles.

Nous offrons aussi au public 10,000 vues stéréoscopiques nouvelles qui seront distribuées gratuitement aux acheteurs. Nous invitons tout le monde à venir voir notre Exposition qui sera ouverte de 8 heures du matin à 10 heures du soir, tous les jours, excepté le dimanche.

ALI & KAURT, Propriétaires.

ENTREE GRATUITE.
1er janv—3m

PRODUITS HYGIENIQUES DU Dr. G. L. TALBOT, français,

Spécialiste pour les maladies de peau.

Crème pour le Teint—Par l'usage de notre Crème la peau acquiert la fraîcheur, la beauté et prend avec le temps cette belle teinte Blanc-Rose que possède la jeunesse. Depuis des années nous lui devons des résultats souvent inespérés dans ces diverses maladies aussi cruelles que désagréables qui affectent le visage. Boutons, Rougeurs, Eczéma, Lichen, Dartres, Rasbole etc., etc., et sa qualité contre cette teinte bistrée et cette couleur citron si commune aux pays chauds sont parfaitement établies.

Pommade Rose aux Raisins pour les Lèvres—Cette Pommade relève la pâleur des Lèvres, prévient et guérit les gerçures et les Crevasses: elle mérite l'attention des personnes soucieuses du caractère que dénotent des Lèvres parfaitement pures.—Des lèvres "Douces Roses" a dit Mme de Sévigné sont une fortune.

Maladies du Cuir Chevelu. Elexir et Baume Electrique, Hair Stimulant. Ce double produit refait en peu de temps la chevelure; il arrête complètement la chute des cheveux provenant de n'importe quelle maladie et les empêche réellement de blanchir, par son usage la chevelure devient forte et puissante. Là où il y racine nous assurons la venue. Ces mêmes plantes médicinales dont l'extrait forme la base de notre produit sont reconnues comme antinévralgiques et réputées comme disposant aux travaux de l'esprit.

Produits Hygiéniques, Consultations, No 183 Claiborne St., coin Dumaine.
17 jan—1m—D Ma J. New Orleans.

Bureaux de la compagnie du chemin de fer Orléans—Coin White et Lafayette—Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1885.—L'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie, pour servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau LUNDI, 2 février 1885 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

P. COUGOT, Secrétaire.
23janv—11t

Banque Nationale Germania, Nouvelle Orléans, 16 janvier, 1885—A l'élection annuelle pour Directeurs de cette Banque, qui a eu lieu le 13 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante: Jules Cassard, T. Prudhomme, H. R. Gogreve, John F. Krans, I. K. Small, Nic Miller, J. C. Denis, Morris Schwabacher, Henry Garden. Et à une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, M. JULES CASSARD a été réélu Président de cette banque, à l'unanimité.

J. L. BERCIER, Caissier.
17jan—7f

Bureau du Importers' Bonded Warehouse Co., coin des rues Conti et Peters—Nlle-Orléans, 13 janvier 1885.—L'assemblée semestrielle des actionnaires aura lieu au local de la Compagnie le LUNDI 26 courant à 7 heures P. M.

P. A. CONAND, Secrétaire.
14 janvier au 26.

Banque Nationale Mutuelle—Nlle-Orléans, 30 décembre 1884—A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
1er jan—1m

Banque Nationale de l'Etat.—A une réunion de la Direction tenue ce jour, un dividende de Quatre pour cent a été déclaré des bénéfices des six derniers mois, payable à partir du lundi, 5 janvier 1885.

T. R. ROACH, Caissier.
28déc—1m

LOUIS BEZAUDUN,
Restaurant de la Louisiane,
(Cuisine française—Chef cuisinier, Louis Bezaudun),
107 RUE DOUANE,
Près Royale....Nlle-Orléans.
Salons privés. Chambres confortables et élégamment meublées pour voyageurs.
C'est le même restaurant qui était auparavant au No 113. Il est, aujourd'hui, immensément agrandi, dans une des plus belles salles de la ville, où les habitués et le public trouveront non seulement une table supérieure et les meilleurs vins, mais encore des appartements, des chambres et des salons au-dessus de tout éloge.
Téléphone dans le bureau.
11 déc—6m

Dernières Modes.
CHAPEAUX
—ET—
COIFFURES.
MmeC. Samson
150--RUE DU CANAL--150
Le plus beau et le plus grand assortiment de modes en ville.
19 nov—6m

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M. à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
6 nov—1an

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.
16 déc—1

L. DUPLEIX—Agence générale d'affaires—Natchitoches, Louisiane. De longues années d'expérience, acquise par cette agence, offre au commerce et aux étrangers de grandes facilités pour ventes ou achats de propriétés, placement de capitaux ou produits. Collections—renseignements de quelque nature qu'ils soient, recevront une attention prompte et spéciale. Correspondance échangée en Français, Anglais, Espagnol et Allemand.
6jan—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

UN Cuisinier ou une Cuisinière, sachant bien faire la cuisine avec de bonnes recommandations trouvera à s'employer en s'adressant le plus tôt possible au No 95 Champs-Elysées.

On demande une FEMME DE CHAMBRE, bien recommandée, au No 25 rue Dauphine, à la pharmacie. 22 jan—3f.

A LOUER.

A louer deux beaux magasins au-dessous de l'Hôtel des Etrangers, 131 rue de Chartres. On les louera à bon marché. S'adresser à l'Hôtel. 25janv—6f

A louer—La jolie résidence pour famille, en bon état, située rue St-Pierre, No 167. S'adresser Stalle 103, Marché Français. Possession le 1er février. 22jan—4f

A VENDRE.

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 160 rue Bourbon, coin Ste-Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis R. Perret, 38 Passage de la Bourse. 18 jan—

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de
NATTES DE CHINE
nouvellement importées, d'une finesse extra ordinaire et sans coutures.
Aussi sur un nouveau stock de
Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc
TAPIS!
De toutes qualités à prix réduits.
21 avril—

Genres Nouveaux.
MOQUETTES, VELOURS, BRUXELLES
Avec ou sans bordure.
TAPISSERIE DE BRUXELLES,
70 cents la yarde.
Rideaux de Dentelle, Stores Rideaux Madras et Dentelle, Toiles Cirées, Linoleum, Corticine.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
21 sept—

Médaille d'Or, Paris 1878. Diplôme d'honneur Amsterdam 1883.
BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
18nov—

C. F. CARUTHERS & CO.,
Importateurs et Marchands de
Vins, Liqueurs et Cigares de choix.
Spécialités de Vins, Liqueurs, etc., pour familles.
No 27 rue Carondelet.
Succursale: 139 rue du Canal,
12 nov—3m Nouvelle-Orléans.

GEORGES SOULIE,
SCULPTEUR-DECORATEUR,
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O.
OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier mâché (carton-pierre) plâtre.
Atelier, rue Colisée, entre Valmont et Léon re. Office Exchange Alley, No 38, de 9 heure à 6 heures.
4mars—1an

Mme JOS. VILLIO, successeur de Mme Fabio, 266 rue Chartres, entre St-Philippe et Ursulines, invite respectueusement les dames ses clientes et le public en général à venir admirer les articles de mode qu'elle vient de recevoir et qui se distinguent par un cachet d'originalité de bon goût. Ces articles sont formes de chapeaux en paille, fleurs, rubans, et mantes ... autres articles qui se vendent à des prix très réduits.
30 nov—3m—Dim Mar Jeudi

Mme Vve BERNARD NAUTRE
A l'honneur d'offrir ses services au public comme professeur de piano, de solfège et de langues française, anglaise et espagnole. S'adresser au Magasin de Musique de Werlein, rue du Canal No 135, chez le Dr H. Bayon, 125 rue Bourbon, ou au Christian Women Association, 1 et 43 rue Bourbon.
6 déc—

Fabrique de corniches Crescent City.
(Crescent City Cornice Works.)
BACKUS & BRISBIN,
Corniches et dessus de fenêtre en fer galvanisé. Chassis pour toiture, brevet de Hayes, sky-light.
247 à 251 rue Magazine.
19 sept—1an Nlle-ORLEANS

Agence d'Emigration Française
LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en envoyant les renseignements nécessaires.
F. O. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block St-Paul Minn.
Correspondant à la Nlle-Orléans, M. L. DERGNY, directeur des "Petites Annonces", 250 Villeré.

1848. Maison fondée. 1848.
C. ROUYER,
Coin Chartres et Conti, N. O.
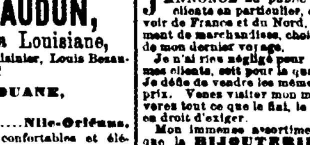
J'ANNONCE au public en général et à mes clients en particulier, que je viens de recevoir de France et du Nord, un splendide assortiment de marchandises, choisi par moi-même, lors de mon dernier voyage.
Je n'ai rien négligé pour satisfaire le goût de mes clients, soit pour la qualité, soit pour le prix. Je défie de vendre les mêmes objets aux mêmes prix. Venez visiter mon magasin, vous y trouverez tout ce que le fini, le bon goût et l'art sont en droit d'exiger.
Mon immense assortiment comprend tout ce que la BIJOUTERIE produit depuis la bague d'enfant jusqu'à la parure en diamant. En ORFEVRERIE de table, en argent, depuis le rouleau de serviette jusqu'au couvert de table; en FANTAISIE, tout ce qu'elle peut produire.
Le COIN SILVER est à raison de $1.50 l'once.
ORFEVRERIE en PLAQUE: Spécialité pour les couverts en Alfénide: services de table, articles de Restaurants, d'hôtels et Cafés.
OPTIQUE: Tout ce que la vue peut désirer en Lunettes et Pince-nez, soit en or, en argent, etc., à 25 cents et au-dessus.
ARTICLES d'EGLISE: J'appelle respectueusement l'attention du Clergé sur la grande réduction faite sur ces marchandises. Voulant liquider cette branche d'affaires, je vendrai mes Ostensoirs, mes Ciboires, mes Calices, mes Chandeliers, mes Lampes, mes Candélabres, mes Boîtes à Stes huiles, etc., en or, en argent et en plaqué, à des prix surprenants.
Réparations de toutes sortes.
24 déc—2m—D, Mar, J

LA MAISON
J. SAGET & FILS,
ARMURIERS,
No. 198 rue de Chartres.
VIENT de recevoir un grand assortiment de Fusils de chasse de toutes les qualités; fusils simples et doubles aux prix de $15 jusqu'à $150; aussi: un grand assortiment de revolvers des différents modèles, nouvellement améliorés par eux, et une grande quantité de petits fusils pour enfants, que ces messieurs ont fait fabriquer à leurs derniers voyages en Europe et qu'ils peuvent vendre depuis $3 jusqu'à $10; aussi, 12,000 cheminées en acier, première qualité, et marquées de leurs noms, qu'ils garantissent sous tous les rapports.
A l'arrivée du steamer Rouen, la maison J. Saget et fils recevra une grande quantité de fusils, double feu central, à des prix différents, qui seront vendus à la satisfaction des chasseurs et amateurs de la ville et de la campagne.
Cette maison a continuellement un grand assortiment de tous les ustensiles nécessaires aux chasseurs, le tout au plus bas prix.
1er janv—1m D S

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage de mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de la menstruation guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ se obtient à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
mars—34—1a

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$250,568 23	
Sur les risques de rivières	17,302 99	
Sur les risques de mers	10,127 68	$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves		15,523 61
		$319,923 60
Déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$8,600 31	
Réassurances	12,525 55	$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	$156,660 06	
Sur les risques de rivières	9,916 06	
Sur les risques de mers	9,557 97	
Impressions et Publications	444 05	
Taxes	3,432 42	
Recomptes	44,424 14	
Bureau des réassureurs	2,949 41	
Dépenses, moins l'intérêt et le sauvetage	12,256 71	$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes non expirées	$32,854 96	
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
5 0/0 dividende, janvier 1884	5,000 00	
5 0/0 dividende, janvier 1885	5,000 00	
	$57,754 95	

ACTIF.

Comptant	$14,912 67
Primes en voie de collection	30,795 59
Immeubles	39,017 49
Actions de Banques et autres, Bons	38,772 76
Mobilier de bureau, installation	2,370 25
Billets garantis par hypothèques	16,219 76
Billets garantis par nantissements	6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances	5,695 50
	$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

E. FRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.

J. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui a eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Fragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk,
B. Saloy,	Wm Fagan,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	A. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas. Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	J. H. Menge,
P. Thormaehlen,	Fred Goldsmith,
N. Seibel,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglio,
	Frank Barker.

18 jan—1m

PREMIER ETAT DE SITUATION —DE LA— Compagnie d'Assurances DU PELICAN,

de la Nouvelle-Orléans.

Bureau 82 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

Du commencement des affaires, le 21 février 1884, à la clôture de l'année finissant le 31 décembre 1884.

CONFORMEMENT aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant la période expirant le 31 décembre 1884		
Sur les risques d'incendies	$90,692 93	
Sur les risques de mers	433 18	
Sur les risques de rivières	1,328 25	
	$92,454 36	
Moins les primes non-expirées	24,017 93	
Primes échues jusqu'au 31 déc '84		$68,436 43
PERTES PAYEES.		
Sur les incendies	$20,717 73	
Sur les rivières	1,238 25	
	$21,955 98	
Réassurances et primes remboursées	6,954 10	
Escomptes	9,414 24	
Dépenses moins l'intérêt	13,049 24	
	$29,417 58	$51,373 56
Profits net		$17,062 87
ACTIF.		
Comptant	$8,567 71	
Billets-actions	251,830 29	
Prêts et nantissements	26,978 00	
Mobilier et installation de bureau	2,056 93	
Bons à prime	25,768 75	
Bons en voie de collection	20,354 12	$335,555 80
PASSIF.		
Capital souscrit	$294,475 00	
(Capital autorisé $300,000)		
Réserve pour les primes échues	24,017 93	$318,492 93
Surplus		$17,062 87

JNO McCAFFREY, Président.
J. V. DONOVAN, Secrétaire.

A une réunion des directeurs le 15 janvier 1885, il a été unanimement résolu qu'un intérêt dividende de HUIT POUR CENT serait déclaré payable des profits aux actionnaires sur les actions payées.

J. V. DONOVAN, Secrétaire.

DIRECTEURS.
JOHN McCAFFREY, Président.
JAMES GRANT, Vice-Président.

JOHN BLANK,	T. BROPHY,
WM. CONWAY,	GEO. W. YOUNG,
WM. CULLIMAN,	C. DOYLE,
THOS DUNNE,	GEO. FAEHNLE,
JOS. FROMHERZ,	JOHN HYMAN,
PETER S. LAWTON,	HUGH McMANUS,
THOS. J. MORAN,	JOHN NELSON,
P. QUINN,	THOS. G. RAPIER,
M. J. SCHWARM,	PHILIP THOMPSON,
	JOHN WALLE.

18 jan—1m

Dentistes
C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES,
149 rue Dauphine, immédiatement après la Salle formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150....RUE DU CANAL....150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix établis.
25 août

LA CREOLINE,
—OU—
La Liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul propriétaire et fabricant.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence à étage en briques rue de Chartres, près de la rue de l'Esplanade.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 janvier 1885, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Decatur, Esplanade et Français; lequel lot de terre mesure 23 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de Chartres, 24 pieds 5 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond, sur une profondeur de 148 pieds 2 pouces 4 lignes. Ensemble une résidence à étage en briques ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger, à l'étage supérieur trois chambres à coucher avec balcon sur la façade, cuisine haute en briques attenant à la maison, ayant au rez-de-chaussée cave, cuisine et chambre à domestique et quatre chambres à l'étage supérieur, gaz dans la maison avec lustres, cour carrelée, waterworks, citerne, lieux d'aisance, atelier, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1885, à raison de $35 par mois. Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix de vente.

25 jan—

Nouveautés d'automne et d'Hiver
—CHEZ—
GODCHAUX
MAGASIN DE
LINGE
CONFECTIONNE
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.
SAMEDI 25 OCTOBRE 1884.
Nous ferons l'ouverture de
Nos nouveautés
EN
Habillements pour
Hommes,
Jeunes Gens et
Enfants
A
DES PRIX TRES MODIQUES.
Des échantillons, ainsi que des blancs pour mesures seront envoyés sans frais aucun à tous ceux qui les demanderont.
17 oct—84

INSTITUTIONS.

INSTITUTION CURTO. Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après l'institut. [illegible]

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magazine, près Felicity. 26mars—

CONSULAT DE FRANCE.

—A— LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX, 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Janvier 1885.

Auguste Jean	Jacob Henri
Abadie Jean Marie François	Jeanteu Bernard
	Jovinet Jeanne
Audron Louise, dite Mathilde Ligier	Laulom Pierre Emile et famille
Bailly ou Bally Jean Baptiste	Latapie Damien et Latapie Mme
Baron Jean	Léa François
Barbet Jacques	Lougaud Jacques
Bellecq Jean	Lauselot Jean Henri
Besnes M. et Mme	Le Pan Jean Marie Bénonie
Bealay, ex maréchal des logis, chef	Laton Marie
Besson Alphonse	Louis Mme Vve, née Henriette Lefebvre
Bouvet Vve, née Bertrand	Loustannau Vve et enfants de
Bagnon Jean Louis, enfants et petits-enfants de	Martin Jean
	Outurquin Alexre Anastase et
Brochard Mme, née Truffier	Outurquin Louis Adrien Napoléon
Cadinot François Eloi	Perès François
Carrère Ferdinand	Pradal Jean
Cabrugue François	Planus Francis
Carrière & sons (9)	Praret M et Mme
Casse Joseph	Paguerre Achille (2)
Campraase Gustave	Raisin Louis Mme
Champale Pierre	Ruffier Charles
Cenoy Alexandre	Ravier François Joseph
Delavigne Fleury Nicolas	Rotgé Jean
Demas Noël Vve, née Peller	Rotgé Dominique
	Randolph Richard
Dubois Chas Joseph	Rousselv Dr et famille
Duchler Octave	Rudeilt Antoine
Ducos Antoine Octave Jules	Seizas et autres
	Striffling Michel
Depuy Amélie Mme	Saint-Michel Benjamin
Forstall & sons	Servat Pascal les fils de
Gauthier Emile	Tessaire Paulin Eléazar
Goubiane Pierre	Verges Jean Marie
Gouffé Victor Roland	Verges Pierre.
Hourrègue Pierre et Joseph	

Le Consul Général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'ABZAC

JERSEYS! JERSEYS!!
En voulez-vous?
Allez chez
ONNEN,
Au coin des rues Royale et St. Louis, (sous l'Hôtel Royal.)
Un beau JERSEY noir tout laine à $1.
Jersey garni, 1ère qualité, noir, rouge ou bleu, tout laine, $1 50.
Jersey garni, d'une qualité supérieure, de différentes couleurs, depuis $2 25.
Nous avons aussi en magasin un bel assortiment de PARFUMERIES, DE GANTS DE PEAU, D'EVENTAILS et de Nouveautés.
Zephir Berlin à 7½ sous l'once.
Il est fait une spécialité de la vente de CORSETS importés et du pays.
19oct—6m

Pectoral-Cerise d'Ayer.
Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.
Toux persistante guérie.
"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.
Croup—Ecoutez une Mère.
"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grande joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.
Bronchites.
"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.
Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.
PREPAREE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boulangerie et résidence centrale.

Quatrième District. Bon placement. Succession de J. Henry Rothhaand, décédé. Conditions faciles à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 31 janvier 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 décembre 1884, Dossier No 11,604 pour le compte de la succession de Heinrich Rothhaand décédé, à l'encan il sera vendu—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet No 281 borné par les rues Septième, Marengo, St Denis et St-Patrick, désigné comme lot No 13, et mesure 29 pieds de face à la rue St Denis sur une profondeur de et face à la rue Harmony de 150 pieds 10 pouces—150 pieds sur le côté opposé qui le divise du lot No 14 et 11 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur la ligne qui le sépare des lots du fond, lots Nos 16 et 17.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois ayant 4 chambres, cabinet, etc., avec un grand four de cuisine à l'arrière dans une construction séparée du corps de logis, et d'autres chambres citerne etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884 et payer le jour de la vente—10 pour cent à déposer pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 déc—4,11,18,25,31 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle résidence en briques, No 12 rue Dryades, entre Canal et Commune.

J. D. Riddell vs. S. S. Riddell et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 11,333.

A long terme—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 21 février 1885 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C rendu et signé le 16 janvier 1885, dans l'affaire de Jefferson D. Riddell vs. S. S. Riddell et autres, Dossier No 11,333, pour un partage, il sera vendu—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Dryades, Remparts et Commune, désigné par le No 1 et mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades, 26 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 135 pieds 10 pouces et 4½ lignes d'un côté, et de 134 pieds sur la ligne latérale près du lot No 2, ensemble avec l'usage d'une allée en commun à ce terrain et à ceux qui le touchent et qui ont une ouverture rue des Remparts.

Les améliorations comprennent une élégante résidence en briques à quatre étages solidement construite et recouverte en ardoises, désignée par le No 12 de la rue Dryades, ayant un grand corridor à chaque étage et contenant environ 18 chambres, toutes parfaitement finies et de premier ordre avec gaz et accessoires partout, devants de cheminées en marbre dans les chambres principales, cour pavée, cuve hydrante, etc., le tout loué à bail jusqu'au 30 septembre 1885, à raison de $125 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste en paiements égaux à 1 et 2 ans du jour de la vente avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de garantie et lacune hypothèque spéciale, honoraires d'avocat et assurance, les billets à crédit devant être divisés en coupons au gré des parties intéressées. 10 pour cent devant être payé au comptant sur les lieux et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 janv—18,25—fév 1,8,15,21

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Résidence Cottage No 631 North Rampart.

Succession de Margaret Fahy.

No. 6,324—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 21 février 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 janvier 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour maintenant Remparts, St-Claude, Esplanade et Port, désigné par le No 3 de l'îlet No 12 et mesurant au pied américain 29 pieds de face à la rue Amour ou Remparts sur 120 pieds de profondeur; les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois à un étage désignée par le No 631 North Rampart.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit [illegible] de la vente pour billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant William J. Castell notaire.

21 janv—21,25 31—fév 7,14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de Meubles de luxe.

Ameublement de salon, de salle à manger, de bibliothèque et de chambre à coucher, provenant de Siebrecht, McCracken et fournisseurs étrangers; Tapisseries, Rugs, Rideaux Dentelles, Bronzes et Vases rares; Peintures et tableaux des grands maîtres, anciens et modernes; un Piano "Knabe", Miroirs, Candélabres et une table Collender.

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers—No 11 816.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 29 janvier 1885, à 11 heures du matin, sur les lieux—

La résidence Nicolopulo rue du Canal, entre Telemachus et Cortez, ancienne résidence de M. W. A. Bell, il sera vendu à l'encan.

Le contenu de la dite résidence en tant qu'il s'agit de meubles de maison, ornements, tableaux, peintures, etc.

Conditions—Comptant avant l'enlèvement.

La propriété se trouve sur le côté supérieur de la rue du Canal à mi-chemin entre les avenues Hagan et Carrollton. On peut s'y rendre par les chars de la rue de la rue du Canal, ou par le convoi à vapeur du West End.

18 janv—18,24 25 à la vente

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Eugène Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,221—Attendu que Philip Fewer, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Dupré décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21janv—21, 25, 30.

Succession de Ophelia Ann Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,314.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou en peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17janv—17, 21, 25

Succession de William D. Hennen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,204—Division E—Attendu que John A. Morris a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William D. Hennen, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21janv—21, 25, 30.

Succession de Marie Joseph Marioux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,212—Division C—Attendu que Louis Charles Talhand a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Joseph Marioux, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 janv—21, 25, 30.

Succession de Wm. B. Lloyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,211—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17janv—17, 21, 25.

E. di Christina Huber vs. Domenico Gaeasa.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 12,320—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 février 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Toledano et Harmony, chaque lot mesure vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds quatre pouces, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 jan—13 20 27 fév3 10 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

John Foerster vs. Emmanuel Brunner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,209—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 28 janvier 1885, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le tout et particulièrement les meubles de maison effets mobiliers etc., que contient le local No 373 rue St-Charles, entre Melpomène et Thalie, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 jan—23 24 25 26 27 28

Justo Garcia Y Leon vs Stevenson & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,004—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 3 février 1885, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville, à savoir—

Un boucaut de tabac, gross 1300 marqué P. No 95.

Un boucaut de tabac, gross 1215 marqué P. No 106.

Un boucaut de tabac, gross 1200 marqué P. No 89.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Celle-ci étant la seconde et dernière criée, la dite propriété sera adjugée au plus fort et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec garantie sûre et solvable portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire, du montant de son enchère et payer au comptant les frais d'annonces, ainsi que ceux du shérif et du greffier, etc., le tout se montant à environ quarante piastres.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22 28 fév3

Henry Singer vs. Otto Touché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12 150—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 janvier 1885, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

L'encoignure nord-ouest de la section dix dans le township douze sud range onze est district sud est est du fleuve, Louisiane. Le tout ayant quatre acres et soixante trois centièmes d'un acre conformément à un plan fait par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, le 10me jour de janvier 1884 une copie du dit plan est annexée et fait partie d'un acte de vente de Joseph E. Brée à Otto Touché passé pardevant Anatole A. Ker, notaire le 23 février 1884 et le dit plan porte la date du 17 janvier 1881.

Acquis par le défendeur de J. R. Brée conformément à un acte pardevant Anatole A. Ker, notaire le 23 février 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—6,13,20 27 31 jan

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Martin del Escobal vs. Ses Créanciers. No 13,184. Division A.

ORDRE DE COUR—La cession des biens du pétitionnaire Martin del Escobal est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Edgar Grima notaire en cette ville, SAMEDI, le 21e jour de février 1885 à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et élire un syndic et qu'en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Martin del Escobal soient suspendues, et que John S. Tully avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 janv—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A. Carrière & Sons vs. Leurs créanciers. No. 11,816. Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de A. Carrière & Sons et des membres individuels de la dite raison sociale soit appelée pardevant Edgar Grima notaire, le 18me jour de février 1885 pour délibérer sur les affaires des dits insolvables, et pour aviser au règlement et au compromis de certaines réclamations dues aux insolvables et mentionnées dans la pétition du cessionnaire, et telles autres réclamations dues aux dits insolvables, ainsi qu'il en sera [illegible] et nommer un avocat pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures [illegible] contre la personne et les biens [illegible].

Nouvelle Orléans, 15 janvier 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
Jas D. Rankin, Député Greffier.
17 jan—17 jan au 18 fév—11 fois

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A. G. Nicolopulo vs. Ses Créanciers. Division E. No 13,141.

ORDRE DE COUR—La cession des biens faite par le pétitionnaire A. G. Nicolopulo est acceptée au profit de ses créanciers et qu'une réunion des dits créanciers ait lieu devant W. O. Hart, notaire, JEUDI, le 19 février 1885, à 11 heures du matin pour élire un syndic et voter sur toutes questions qui pourraient être présentées, que Wynne Rogers Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et dans l'intervalle que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 12 janvier 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D RANKIN, Député Greffier.
14 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Henry N. Martin vs. ses créanciers. No 13,142. Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry N. Martin soit et est par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 16me jour de février 1885 à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 13 janvier 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Marie Ballman vs. ses Créanciers. No. 13,104.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Marie Ballman soit convoquée et ait lieu pardevant W. O. Hart, notaire, le VENDREDI, 13 février 1885, à 11 heures A. M. pour délibérer sur l'application de la pétitionnaire pour un sursis, et que Wynne Rogers, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette cour toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

John H Mossop et Mossop & Glennon vs. Leurs Créanciers. No 13 093. Division "C."

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Mossop & Glennon et John H. Mossop, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Samuel Flower, Esq., notaire en cette ville, le lundi 9me jour de Février 1885, à 11 heures A. M., pour considérer et agir sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et en attendant que toute poursuite judiciaire contre les personnes aussi bien que les propriétés des susdits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 9 janvier 1885.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
10janv—3t

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Villeré & Hébrard vs. leurs créanciers. No 13,082. Division B.

ORDRE DE COUR—La cession des biens des pétitionnaires, de la raison sociale de Villeré & Hébrard et aussi de Gabriel Villeré et B. W. Hebrard individuellement et comme membres de la dite raison sociale est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Alphonse Philips, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 7e jour de février 1885, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et que F. L. Richardson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 jan—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Edouard A. Denechaud contre ses créanciers. No 13,017. Division A.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Edouard A. Denechaud soit convoquée et tenue devant J. Henri Forcelle, notaire en cette ville, LUNDI 2 février 1885 à 11 heures du matin, pour considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire qui sollicite un sursis. En attendant toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues, et Anatole A. Ker, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 29 décembre 1884.
Signé A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 déc—3f en 30 jours.

L'Abeille de
DIMANCHE
SAINT FRA
FEUI
Roi des
EDMO